



Obtention d'un droit de passage pour véhicules

Par **payne**, le **19/10/2013** à **19:42**

bonjour

je suis propriétaire d'une maison avec jardin .

L'accès au jardin se fait en traversant la maison . Le jardin lui par contre est enclavé des 3 côtés . Je peux donc aller dans mon jardin mais seulement à pied .

Parallèlement la communauté de commune lors des travaux d'assainissement à fait passer une conduite sous mon terrain et elle a une servitude sur cette conduite en cas de problèmes , mais aujourd'hui la configuration des terrains entourant mon jardin ne permettrait plus d'y venir faire des travaux autrement qu'à la main .

Puis-je demander et obtenir un droit de passage sur un des terrains voisins pour accéder à mon jardin autrement qu'à pied en traversant ma maison .

Merci